COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 octobre 2023

France Assureurs, la Mutualité Française et le CTIP alertent sur la hausse des coûts liés à notre système de santé

Les discussions sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 s'ouvrent en ce moment même au Parlement. Alors que l'ONDAM est affiché à +3,2%, les trois fédérations de complémentaires santé (France Assureurs, la Mutualité Française et le CTIP) alertent sur la réalité de la hausse des coûts liés à notre système de santé et son impact inévitable sur les cotisations de tous les assurés dès 2024.

Sur le premier semestre 2023, les prestations versées par les organismes complémentaires santé ont augmenté de plus de 4 % et les remboursements par les complémentaires vont s'accélérer en 2024, en raison :

- de l'entrée en vigueur de mesures déjà actées comme le transfert de charges des dépenses dentaires vers les complémentaires santé ou encore des revalorisations tarifaires des professionnels médicaux et paramédicaux ;
- des décisions ou accords à venir, notamment dans le cadre de la renégociation de la convention médicale et des tarifs nationaux journaliers de prestation à l'hôpital pour faire face aux besoins de financement de notre système de santé ;
- de la croissance régulière des dépenses de santé et notamment de celles prises en charge par les complémentaires santé ;
- du maintien à un niveau élevé des dépenses liées au 100% santé notamment en dentaire

Au total, les organismes complémentaires vont d'ores et déjà devoir assumer au moins 1,5 milliards d'euros de dépenses supplémentaires pour maintenir et renforcer l'accès aux soins des Français.

Après plusieurs années de modération tarifaire et de résultats techniques tout juste à l'équilibre, comme en attestent les derniers rapports de la DREES[1], les nouvelles dépenses appellent mécaniquement des ajustements des cotisations.

Les complémentaires santé sont conscientes de leur rôle majeur dans l'accès aux soins de tous les Français mais elles ne peuvent générer de déficit. C'est donc en responsabilité qu'elles veillent au juste équilibre des contrats d'assurance qu'elles leur proposent. Leur

[1] Cf. notamment « le rapport 2022 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé » publié par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) en décembre 2022

objectif est clair : éviter tout risque de renoncement aux soins. C'est pour ces raisons que les évolutions tarifaires sont décidées avec discernement, acteur par acteur.

Dans ce contexte d'aggravation des déficits publics et face aux responsabilités qui incombent à tous les acteurs de notre système de santé pour le pérenniser, les complémentaires santé s'étonnent aussi du manque de transparence et de visibilité sur les mesures d'économies envisagées dans le PLFSS pour 2024. Elles regrettent vivement de ne pas être associées et reconnues comme un partenaire essentiel du plan de lutte contre la fraude sociale menée par les pouvoirs publics, une démarche qui devrait pourtant être collective pour être pleinement efficace. Elles souhaitent également engager un dialogue de fond avec le ministère chargé de la Santé et de la Prévention à propos de la maitrise des dépenses de santé et de la gestion du risque, en particulier au sujet de la pertinence des soins.

Selon **Florence Lustman, présidente de France Assureurs** : *« Nous avons une responsabilité collective : pérenniser notre système de santé. L'examen du PLFSS pour 2024 est une opportunité supplémentaire d'échanger avec les pouvoirs publics, la CNAM et tous les acteurs du système, à qui nous voulons aujourd'hui réaffirmer notre disponibilité et notre volonté de dialogue pour participer au déploiement des réformes structurantes dont notre système de santé a tant besoin. »*

Selon **Dominique Bertrand**, **président du CTIP :** « *En responsabilité, les partenaires sociaux du CTIP rappellent que les institutions de prévoyance dont ils assurent la gouvernance, ne sont pas autorisées à être déficitaires. En conséquence, ils appellent à un dialogue renouvelé et constructif avec les pouvoirs publics afin de sauvegarder une protection sociale complémentaire de qualité pour les entreprises, les salariés et leurs familles* »

Selon **Eric Chenut, président de la Mutualité Française** : « *Le PLFSS doit se donner pour ambition d'être la première pierre d'une réforme structurelle désormais vitale pour notre système de protection sociale qui doit faire face à des défis démographiques, numériques et écologiques sans précédent. Nous appelons de nos vœux une approche globale, efficiente et partagée, seule recette réaliste pour une santé de qualité et accessible à tous, mais également pour répondre à l'impératif d'une soutenabilité économique à long terme pour les opérateurs comme pour les assurés sociaux*. ”

À propos de France Assureurs

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 252 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances.
L'assurance est au cœur des enjeux de société : à ce titre, France Assureurs a vocation à prendre une part active au débat public. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'assurance, en France et à l'international, qu'il s'agisse des questions de prévention, de protection, d'investissement ou d'emploi. Les données statistiques qu'elle centralise et son expertise lui permettent d'accompagner ses membres dans les évolutions du secteur. France Assureurs s'appuie sur un réseau de correspondants dans l'ensemble des territoires français pour accompagner les élus locaux en cas d'événement de grande ampleur ou pour valoriser les métiers de l'assurance ou encore pour relayer les positions du secteur.
« Mobiliser toutes les énergies de l'assurance pour faire avancer la société en confiance » est la raison d'être de France Assureurs.

France Assureurs - Faire avancer la société en confiance est une marque de la Fédération Française de l'Assurance.

À propos du CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Les institutions de prévoyance couvrent 14 millions de salariés, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises, en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 42 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

À propos de la Mutualité Française

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la Mutualité Française, présidée par Eric Chenut, représente près de 500 mutuelles.

Nées de la volonté de femmes et d'hommes de se protéger solidairement des aléas de la vie, les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles sont présidées par des militants mutualistes élus. Elles agissent pour la protection sociale de 35 millions de Français et promeuvent le droit de tous à la pleine santé en intervenant en complémentarité et en partenariat avec la Sécurité Sociale et en contribuant au service public de santé.

Les mutuelles, groupes et unions proposent des solutions dans trois domaines d'activités : complémentaire santé, prévoyance-dépendance et épargne-retraite. Avec plus de 2900 services de soins et d'accompagnement mutualistes, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1er acteur privé de prévention en santé par les actions déployées sur l'ensemble du territoire.

Au quotidien, les membres de la Mutualité Française déclinent autour de trois territoires d'engagement - proximité, participation et innovation - sa raison d'être : "Se protéger mutuellement aujourd'hui pour, ensemble, construire les solidarités de demain".

Contacts presse

France Assureurs	**Mutualité Française**	**CTIP**
Jean-Baptiste Mounier	Célia Faure	Miriana Clerc
Jb.mounier@franceassureurs.fr	Celia.faure@mutualite.fr	clerc@ctip.asso.fr
06 76 52 26 55	06 13 55 26 81	06 74 19 20 50